

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 318 11 mars 1950

n° 318 11

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 mars 1950

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro

31 mars 1950

### TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de M. Faraoni, chef d'atelier en service à la voirie (cercle de Djibouti), est porté à trente et un mille deux cent cinquante francs (31.250 francs). La présente décision aura effet pour compter du 1er avril 1949.